

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Mensuel de l'Épargne et de la Retraite

N° 28

AOÛT 2016



Le Mensuel de l'Épargne et de la Retraite

LE SOMMAIRE

Trois questions à Philippe Crevel : « que faire l'été quand on est épargnant... »

Les échos de l'épargne

- Le PEL en voie de banalisation
- L'assurance-vie est-elle à la recherche d'un nouveau modèle de développement ?

Le Livret A est-il une mauvaise affaire ?

- Le regain de forme du Livret A
- Retour sur la formule du Livret A

L'épargne réglementée est-elle aussi populaire que cela ?

L'épargnant allemand, la première victime des taux bas

La détention d'actions continue de baisser

- 1 Français sur 13 détient un produit en actions
- 1 Français sur 10 détient une assurance vie en unités de compte

Le dossier : les jeunes face à la retraite et à l'épargne

Les jeunes et l'épargne

- Un objectif difficile à atteindre
- Les jeunes croient un peu moins à la pierre et à l'assurance-vie que leurs aînés
- Les produits financiers riment avec rendement
- Le Livret A par défaut
- L'anticipation sur l'évolution des rendements des placements financiers
- Les jeunes pas aussi casaniers que cela

Retraite, si loin, si proche

- Pérennité du système de retraite, des jeunes plus inquiets que le reste de la population
- Que veulent les jeunes comme réformes pour les retraites ?
- Les fonds de pension, la solution pour les jeunes ? Peut-être bien que oui, peut-être bien que non
- Reporter l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, les plus jeunes sont parmi les plus hostiles
- Mais, comprendra qui voudra, les jeunes prêts à travailler plus pour gagner plus !
- Les jeunes sans illusion sur le montant de leur future pension !
- Épargner pour sa retraite, une ardente obligation
- Les jeunes veulent commencer le plus tôt possible à épargner en vue de la retraite !
- Comment préparer financièrement, sa future retraite ?

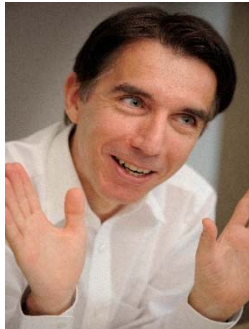
Les chiffres du cercle de l'épargne

- Tableau de bord des produits financiers
- Tableau de bord des marchés financiers
- Tableau de bord du crédit
- Tableau de bord de la retraite

L'INTERVIEW À...

PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

QUE FAIRE L'ÉTÉ QUAND ON EST ÉPARGNANT ?



Ces dernières années, les étés ont été chauds financièrement parlant. Que préconisez-vous ?

Il est exact que depuis la Grande Récession, les étés ont tendance à être chauds. Il était admis jusqu'à peu qu'en août tout était calme. Mais en 2007 comme en 2011, voire l'année dernière, avec la crise financière chinoise, les nerfs des épargnants ont été mis à dure épreuve. Certes, ce n'est pas complètement nouveau. Un certain 15 août 1971, les États-Unis ont décidé de supprimer la convertibilité or/dollar, un des piliers de l'accord de Bretton Woods de 1944 qui a fondé le système monétaire mondial d'après-guerre.

Comment éviter d'avoir les yeux sur son smartphone durant tout l'été ?

Dans la catégorie des très mauvaises idées, figure celle visant à retirer tout son argent de la bourse, de ses placements financiers et de le mettre sous son matelas. Il ne vous reste plus dans ce cas que de laisser un message à votre cambrioleur préféré pour lui indiquer vos dates de vacances. Avant de vous lancer dans cette téméraire opération, pensez à vérifier votre police d'assurance.

À défaut de faire plaisir à votre cambrioleur préféré, vous pouvez décider de vous offrir des cadeaux en dépensant toutes vos économies. Vous ferez plusieurs heureux le Gouvernement, les commerçants, les producteurs de biens et de services... Évidemment, jouer à la cigale expose à quelques soucis quand la bise reviendra...

Toujours dans la catégorie des mauvaises idées, figure celle visant à retirer l'argent de la bourse et le laisser dormir sur votre compte courant. Certes, en revenant de vos vacances, vous le retrouverez mais vous risquez de devoir payer d'éventuelles plus-values fiscales et vous pouvez passer à côté de quelques bonnes affaires à venir. Si vous avez décidé de sécuriser votre portefeuille en le mettant sur un Livret A, sur des livrets bancaires..., en termes de rendement ce ne sera pas terrible. Certes, vous pouviez avant le 1^{er} août, ouvrir un Plan d'Épargne Logement, afin de bénéficier du taux de 1,5 %. Au 1^{er} août, ce dernier est passé à 1 %. Il faut savoir que le taux du PEL reste identique durant toute la durée de vie du PEL. Donc, si vous avez un vieux PEL, surtout ne le fermez pas avant ses 10 ans.

Vous pourriez décider de tout mettre sur un fonds euros d'un contrat d'assurance-vie. Le rendement tourne autour de 2 % mais vous bénéficiez de la garantie en capital. Toutefois, il y a de moins en moins d'assureurs qui acceptent que les épargnants mettent toutes leurs économies sur les fonds euros car ce sont des produits coûteux en

fonds propres. Par ailleurs, à venir, les fonds euros seront de moins en moins « the place to be ».

Conclusion, il n'est pas rationnel d'abaisser les voiles et de se mettre face au vent en attendant des cieux plus cléments. En ces périodes de forte instabilité, bien évidemment, il faut conserver son assurance-vie et le cas échéant son Plan d'Épargne en Actions afin de pouvoir bénéficier, au bout de 5 ans ou de 8 ans, du meilleur régime fiscal.

Au niveau des actions, la diversification s'impose tout comme le principe d'un investissement progressif voire à contre-courant. Avec l'été, vous avez un peu plus de temps pour regarder la composition de votre portefeuille. Il peut y avoir des lignes en perte chronique avec peu de potentiel de hausse. Il faut alors les sabrer. Accepter de perdre de l'argent pour rebondir fait partie du jeu. Cela a deux avantages. Les moins-values pourront le cas échéant compenser les plus-values si vous avez un compte titres hors PEA et cela permet de réinvestir sur des titres à fort potentiel. Il faut savoir regarder loin, en Afrique, aux États-Unis où il y a encore de la croissance. Mais aller à contre-courant signifie acheter des actions, des titres injustement bradés. Ceux qui ont acheté des actions Peugeot ou Renault quand ces deux marques étaient au fond du trou peuvent se dire qu'ils ont fait une bonne affaire. Mais une règle s'impose, c'est de ne pas mettre d'un coup toutes ses économies sur le marché action. Il faut lisser les effets d'un éventuel krach en investissant régulièrement.

Quelles perspectives pour les marchés « actions » ?

Avec des taux d'intérêt d'extrêmement bas, avec le quantitative easing de la BCE, les marchés financiers sont volatils, ce qui facilite les coups de tabacs estivaux. Le Brexit va occuper les esprits durant des mois le moral des investisseurs. Les premiers indicateurs confirment que le Royaume-Uni n'échappera pas au ralentissement de sa croissance qui aura lui-même un effet négatif sur la nôtre. L'été 2016 sera celui des incertitudes mais également celui des opportunités. Au regard du rythme actuel de croissance, les marchés « actions » ont un potentiel de hausse surtout en ce qui concerne l'Europe et Paris en particulier. L'importance des valeurs financières sur la place de Paris masque le fait que certaines valeurs plus industrielles sont plutôt orientées à la hausse. Les incertitudes internationales et le ralentissement des émergents pèsent sur la valorisation du secteur du tourisme mais sur moyenne période ce secteur reste attractif.

Durant l'été, n'est-ce pas le bon moment pour réfléchir à la manière de réduire ses impôts ?

Oui, si vous êtes adepte des niches fiscales, il faut commencer à regarder les produits sur lesquels aller investir avant le 31 décembre. Attention de ne pas tomber dans le piège, de la défiscalisation pour la défiscalisation. Il n'est pas rare que des épargnants alléchés par la réduction d'impôt en oublient de regarder le rendement réel de leur placement. La réduction d'impôt peut déboucher sur des pertes en capital... Il est donc important d'avoir une vision claire des rendements des Fonds Communs de Placement

dans l'Innovation, des Fonds d'Investissement de Proximité, des placements IR-PME ou ISF-PME ou des SOFICA (financement du cinéma).

Est-ce aussi le temps pour penser à sa retraite ?

Vous êtes au bord de l'eau et vous vous demandez si vous pourrez continuer de vous faire plaisir durant votre retraite, si votre pouvoir d'achat vous permet encore de voyager, d'aider vos enfants et petits-enfants... Surtout si vous avez plus de 40 ans, il n'est pas stupide de se pencher sur sa future retraite. En cas de taux d'imposition élevé à l'impôt sur le revenu, l'ouverture d'un Plan d'Épargne Retraite Populaire peut être intéressante. Les versements sont déductibles dans une certaine limite du revenu imposable et sont donc hors plafond des niches fiscales. Les travailleurs non-salariés doivent quant à eux ouvrir un Contrat Madelin, qui ouvre lui aussi droit à des déductions fiscales.

Y a-t-il des placements miracles ?

Non, chaque année, il y a le placement atypique, piège à gogos. Il y a eu les parchemins, les scripts, les livres rares... Aujourd'hui, même s'il ne faut pas généraliser, c'est sans doute le crowdfunding. Certes, tout n'est pas à jeter mais la promesse de rendements exorbitants cache souvent quelque chose...

Sinon, il y a toujours quelques pistes sûres pour améliorer le quotidien. Au niveau du rendement, les SCPI, les sociétés civiles de placements immobiliers offrent du rendement, autour de 5 % mais il faut faire attention aux frais de gestion. Il est possible d'acquérir des parts de SCPI et de les mettre dans un contrat d'assurance-vie. Il est de plus en plus facile via des unités de compte d'accéder à des SCPI.

Autre solution, ouvrir des contrats d'assurance-vie avec plusieurs devises pour jouer sur les effets de change. De plus en plus d'établissements financiers proposent des contrats luxembourgeois permettant d'opérer en euros, en dollars, en livre sterling. Si on parie que le dollar va continuer à s'apprécier, il n'est pas inintéressant de placer ses économies en zone dollar et de bénéficier de l'effet de change.

Au niveau des actions, il faut regarder le secteur pétrolier, le secteur minier et le secteur agroalimentaire qui souffrent du ralentissement économique mais qui pourrait d'ici la fin 2017 connaître une embellie. De même, les entreprises à dominante touristiques sont touchées par la situation internationale mais leurs perspectives de développement restent bonnes....

Sinon, pensez aux grands crus classés dans le vin en achetant des parts de sociétés viticoles ou prenez des risques sur les start-up intervenant dans les objets connectés, la santé.... Il y a aussi, c'est moins drôle, mais il y a des gains potentiels, les maisons de retraite, les EHPAD car la population française vieillit. Mais là attention, il faut regarder si le gestionnaire est de bonne facture car il y a de nombreux projets non viables qui ont été réalisés. Les sociétés spécialisées dans les croisières peuvent être également des bons partis....

CÔTÉ ÉPARGNE

LES ECHOS DE L'ÉPARGNE

Le PEL en voie de banalisation

Depuis le 1^{er} août, le taux des nouveaux Plan d'Épargne Logement passe à 1 %. Ce taux a été abaissé à trois reprises depuis le début de l'année 2015. Il est, en effet, passé de 2,5 % à 2 % le 1^{er} février 2015 puis à 1,5 % le 1^{er} février 2016. Le rendement net du PEL (après application des prélèvements sociaux) passe ainsi de 1,26 à 0,84 %.

La baisse du taux de rémunération du PEL entraîne la diminution du taux des prêts d'épargne logement associés au PEL qui est passé de 2,70 % à 2,20 % le 1^{er} août.

Ce taux demeure moins compétitif que celui des crédits immobiliers actuellement proposés par les banques. Ainsi à 10 ans, le taux moyen pratiqué (en date du 20 juillet 2016) est de 1,3 %. À 25 ans, le taux moyen s'élève à 2,00 % soit moins que le taux des prêts PEL.

La baisse du rendement du taux du PEL vise à faciliter la réorientation de l'épargne des ménages vers des placements à risque plus en phases avec les besoins de l'économie réelle. Le PEL du fait d'un taux qui demeurerait jusqu'à maintenant très attractif captait une part croissante de l'épargne des ménages. Ainsi, sur les 5 premiers mois de l'année, la collecte nette a été de plus de 8,6 milliards d'euros soit presque autant que l'assurance-vie. L'encours du PEL dépasse 248 milliards d'euros ce qui est son plus haut niveau historique (sources : Banque de France). Le PEL fait désormais jeu égal avec le Livret A.

La baisse du rendement du PEL ne concernera que les nouveaux plans ; les titulaires d'anciens PEL bénéficieront toujours du taux en vigueur au moment de la souscription. À ce titre, 900 000 personnes avaient ouvert un PEL au cours du premier trimestre et surtout au cours du mois de janvier afin de bénéficier du taux qui était alors de 1,5 %. La baisse du rendement du PEL est ainsi moins sensible que celle qui aurait pu concerner le Livret A ; cette dernière aurait par nature touché tous les épargnants.

L'assurance-vie est-elle à la recherche d'un nouveau modèle de développement ?

L'assurance-vie représentait, en 2015, 37,5 % des placements financiers des ménages contre 30 % en 2005. Le rapport de l'Observatoire de l'épargne réglementée souligne que les fonds euros bénéficient d'une rémunération élevée, 2,3 % en moyenne en 2015 contre 2,5 % en 2014. Depuis le début de l'année, le produit phare de l'épargne des ménages connaît un parcours en demi-teinte. Si la collecte reste positive, elle s'érode.

Ainsi, la collecte nette de l'assurance-vie n'aura été que de 810 millions d'euros au mois de juin, dernier en net ralentissement par rapport à la tendance de ces douze derniers mois. L'assurance-vie a ainsi signé son plus mauvais résultat depuis le mois de décembre 2014.

La collecte nette s'établit à 11,8 milliards d'euros depuis le début de l'année, dont 7,1 milliards pour les supports en unités de compte (sur la même période, en 2015, elle avait atteint 12,2 milliards d'euros). Les unités de compte ne progressent plus. Leur poids représente 19 % du montant global des cotisations.

En règle générale, juin est un bon mois pour l'assurance-vie en raison notamment des primes dont bénéficient certains actifs et par le fait qu'il n'y a pas de rendez-vous fiscal particulier. La contre-performance relative s'explique tout à la fois par la survenue du Brexit qui a pu dissuader des épargnants à s'engager sur le long terme et par la baisse des taux qui pèse sur le rendement des fonds euros.

Dans un contexte de forte volatilité et de faibles taux, les ménages privilégient les dépôts à vue et le Plan d'Épargne Logement voire le Livret A.

L'assurance-vie est à la croisée des chemins. La période du tout fonds euros avec des rendements attractifs s'achève pour laisser place à une épargne plus investie en actions, en corporate, dans des produits structurés avec à la clef un transfert du risque sur les épargnants. C'est le prix à payer pour tenter d'échapper à la nasse des taux faibles...

LE LIVRET A EST-IL UNE MAUVAISE AFFAIRE ?

Le Livret A serait une mauvaise affaire pour les épargnants, pourtant ils y laissent des sommes confortables, plus de 256 milliards d'euros. Le Livret A serait une mauvaise affaire pour la Caisse des Dépôts et l'État, et pourtant ce dernier a décidé de maintenir son taux à 0,75 %. Comprendra qui voudra !

Le regain de forme du Livret A

Le Livret A a terminé le premier semestre 2016 en beauté en affichant un quatrième mois consécutif de collecte positive. En effet, au mois de juin, la collecte du Livret A a été de + 690 millions d'euros. Depuis le début de l'année, la collecte nette redevient positive et s'élève désormais à +340 millions d'euros. Au 30 juin, l'encours du Livret A atteint 256,3 milliards d'euros. Juin est traditionnellement un bon mois pour le Livret A. De nombreux salariés y versent une partie des primes qu'ils touchent en fin de premier semestre. Par ailleurs, les ménages économisent en vue des vacances et de la rentrée.

L'impact de la baisse du taux du Livret A à 0,75 % intervenue le 1^{er} août 2015 s'estompe au fil des mois. La fronde contre le Livret A qui s'est traduite par une décollecte de 15 milliards d'euros entre 2014 et 2015 semble se terminer. Les Français qui, depuis des mois, laissaient dormir sur leurs dépôts à vue des sommes très importantes, 355 milliards d'euros à fin mai contre 240 milliards d'euros à fin mai 2008, en réaffectent une partie sur des placements rémunérés. La baisse du rendement du Plan d'Épargne Logement, à 1 % au 1^{er} août, même si elle ne concerne que les nouveaux contrats, devrait conforter le Livret A, ce dernier bénéficiant de la sécurité et de la liquidité ainsi que d'une exonération fiscale totale. Avec un rendement réel, après prise en compte de l'inflation, de 0,5 %, le Livret A compte tenu du contexte sans précédent de taux négatif

peut apparaître comme un produit bien rémunéré. Chez nos partenaires, les produits de court terme offrent des rémunérations bien inférieures.

La décision du Gouvernement de ne pas abaisser le taux à 0,5 % comme il aurait pu le faire, en appliquant la formule, devrait permettre de maintenir la collecte autour de la ligne de flottaison. Un taux de 0,5 % aurait sans nul doute provoqué un rebond de la décollecte comme cela avait été constaté après le 1^{er} août 2015. Ce mouvement de collecte positive que nous connaissons depuis quatre mois pourrait néanmoins s'interrompre au cours de l'été du fait d'un certain nombre de dépenses incontournables comme les vacances, la rentrée scolaire et le paiement du dernier tiers de l'impôt sur le revenu.

Mais le système du Livret A, unique en Europe, repose sur une série d'équilibres qui seront remis en cause par la baisse des taux d'intérêt. Il a longtemps permis de transformer de l'épargne de court terme en prêts à long terme à un coût raisonnable. En effet, le Livret A a comme principal objectif de financer le logement social. À partir des ressources collectées et centralisées, la Caisse des dépôts prête aux organismes sociaux de l'habitat (OPAC, offices publics de l'habitat (OPH), entreprises sociales de l'habitat (ESH ex-SA HLM)...) à des taux logiquement privilégiés. À titre d'exemple, le taux du prêt locatif à usage social (PLUS) est égal au taux du Livret A + 0,6 %.

La ressource livret A coûte à la Caisse des dépôts, en moyenne, le taux du Livret A auquel il faut ajouter les frais de collecte et de gestion. Ces derniers ont atteint jusqu'à 1,12 point. Les banques ont ainsi accepté d'abaisser à 0,4 % leurs frais de collecte. Du fait des efforts consentis par les réseaux et par la CDC, le coût de la ressource est inférieur à 1,75 %. Les taux des prêts étant inférieurs au coût de la ressource, dans le passé, la Caisse des Dépôts pouvait compter sur les bénéfices tirés des placements financiers ; or avec la baisse des taux, ces derniers tendent à disparaître. Le fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts est traditionnellement un acheteur important de titres publics or l'État s'endette aujourd'hui en négatif jusqu'à 8 ans.

Les organismes de logements sociaux trouvent encore avantage à passer par la Caisse des Dépôts du fait de la durée des prêts pouvant atteindre 60 ans et des modalités d'accès aux crédits. En revanche, plus la période de taux sera longue, plus le coût pour la Caisse des Dépôts sera élevé. De même, pour les banques, les ressources non centralisées du Livret A, environ 40 % de l'encours, sont des centres de coût. Pour mémoire, La Caisse des Dépôts a financé, en 2014, la construction ou l'acquisition de plus de 122 000 logements sociaux construits ou acquis. 274 000 logements sociaux ont été réhabilités et 1 700 projets territoriaux finançant des transports, des lycées, des hôpitaux, du très haut débit, des énergies renouvelables ont été menés.

Retour sur la formule du Livret A

Le Gouverneur de la Banque de France a annoncé qu'il travaillait sur un éventuel changement de la formule du taux du Livret A. Avec la baisse des taux d'intérêt et d'inflation, le Gouvernement éprouve les pires difficultés à appliquer la formule qui date de 2008.

La fixation du taux du Livret A et plus largement de l'épargne réglementée a toujours posé problème. Ce taux conditionne celui de plusieurs autres produits dont le Livret de Développement Durable, le Livret d'épargne populaire, le livret jeune, le compte épargne logement.

De juillet 2004 à février 2008, le taux du livret A était fixé par une formule automatique calculée à partir de deux indicateurs : le taux Euribor 3 mois du mois précédent et le taux d'inflation glissant annuel, donné par l'indice Insee des prix à la consommation hors tabac du mois précédent. Le résultat trouvé est majoré de 0,25 % et arrondi aux 0,25 % les plus proches. La Banque proposait deux fois par an (mi-janvier et mi-juillet) la réactualisation du taux du livret A pour une mise en application le 1^{er} février et le 1^{er} août.

Cette formule a été amendée en 2008. Ainsi depuis le 1^{er} février 2008, le taux est égal, après arrondi au quart de point le plus proche ou à défaut au quart de point supérieur, au chiffre le plus élevé entre :

- La moyenne arithmétique entre, d'une part, la moitié de la somme de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois et de la moyenne mensuelle de l'Eonia (exprimées avec deux décimales) et, d'autre part, l'inflation en France mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac (exprimé avec une décimale) ;
- L'inflation majorée d'un quart de point.

Que ce soit à la hausse ou à la baisse, les gouvernements n'ont, à plusieurs reprises, pas respecté la formule. Ainsi, lors de la révision du taux du 1^{er} février 2012. L'inflation à retenir du mois décembre 2011 était de 2,4 % ce qui aurait dû entraîner le passage du taux du livret A à 2,75 %, le Gouvernement de François Fillon préféra le statu quo en le laissant à 2,25 %. Pour l'actualisation du 1^{er} février 2013, alors que l'inflation annuelle à 1,2 % aurait dû conduire à un taux de 1,50 % le Gouvernement opta pour une baisse de 0,25 point abaissant le taux à 1,75 %. Toujours en 2013, mais pour l'actualisation du 1^{er} août, alors que l'inflation annuelle aurait dû conduire à un taux de 1 %, le ministre de l'Économie décida de n'abaisser le taux que d'un demi-point, à 1,25 %. Pour l'actualisation du 1^{er} février 2014, alors que le gouverneur de la Banque de France préconise d'abaisser le taux à 1 % et que l'application stricte de la formule conduirait même à l'abaisser à 0,75 %, le ministre décide de le maintenir à 1,25 %. Pour les actualisations du 1^{er} février et 1^{er} août 2016, le Gouvernement n'a pas retenu le taux issu de la formule qui aurait pu aboutir à une baisse du taux à 0,5 %.

L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE EST-ELLE AUSSI POPULAIRE QUE CELA ?

En moyenne, le montant moyen d'un Livret A est de 4 003 euros, celui du Livret de Développement Durable est de 4 102 euros. L'encours moyen du Livret d'Épargne Populaire s'élève à 5 116 euros. Enfin, le montant moyen du PEL est de 15 700 euros.

Si 45 % des Livrets A sont crédités de moins de 150 euros, 11 % dépassent 15 300 euros. Ces derniers représentent près de 60 % de l'encours. 3,7 % des livrets ont un encours supérieur à 22 850 euros (nouveau plafond des versements autorisés).

Le relèvement du plafond avait entraîné une augmentation du nombre de livrets dépassant 15 300 euros. Il est en effet passé de 8,5 % en 2011 à 11,7 % en 2013. Les livrets ayant plus de 22 950 euros représentent plus de 22 % de l'encours total du Livret A.

L'ÉPARGNANT ALLEMAND, LA PREMIÈRE VICTIME DES TAUX BAS

Du fait de revenus plus conséquents et d'un fort taux d'épargne, les épargnants allemands souffrent plus que quiconque de la baisse des taux. En effet, en 2015, les Allemands ont épargné, en moyenne par personne, 3 900 euros contre 3 000 euros pour les Français, 1 900 euros pour les Italiens et 1 400 euros pour les Espagnols.

Selon notre étude réalisée pour l'AMF, en 2016, les Français sont 6,2 % à détenir des actions en direct, contre 6,6 % un an plus tôt.

LA DETENTION D' ACTIONS CONTINUE DE BAISSER

Le taux de détention directe d'actions poursuit sa baisse. Représentant 13,8 % en 2008, il s'établit à 6,2 % en mars 2016. Le nombre de particuliers déclarant détenir des actions en France peut ainsi être évalué à environ 3 millions de personnes.

Les possesseurs de Plans d'Épargne en Actions seraient également moins nombreux : le taux de détention est de 6,8 % des Français en 2016, contre 7,1 % en 2015. 5,2 % des Français détiennent des placements collectifs (FCP et SICAV v). Ils sont 1,6 % à posséder des obligations en direct.

1 Français sur 13 détient un produit en actions

Seuls 2,5 % des Français interrogés ont répondu détenir un fonds investi en actions (contre 7,5 % en 2008). Le taux d'investisseurs en actions, que ce soit en direct ou par le biais de placements collectifs, atteint désormais 7,6 % de la population (contre 8,1 % en mars 2015, 16,4 % en 2008). Plus largement, la détention de valeurs mobilières (actions, obligations, placements collectifs) est passée de 18,7 % de la population en 2008 à 10,3 % en mars 2016.

1 Français sur 10 détient une assurance vie en unités de compte

Un tiers des Français déclarent détenir un contrat d'assurance vie. Parmi eux, 26 % répondent qu'ils détiennent un « contrat en euros » et un peu plus de 10 % un « contrat en unités de compte ou mixte », un taux en hausse depuis 2009 (8 %), mais stable depuis 3 ans.

LE DOSSIER

Les jeunes face à la retraite et à l'épargne

Les jeunes et l'épargne

Un objectif difficile à atteindre

Bien souvent, ce sont les parents et les grands-parents qui épargnent pour leurs enfants ou petits-enfants. En France, le premier contact avec l'épargne passe par le Livret A qui est fréquemment ouvert au moment de la naissance. L'épargne constituée durant la jeunesse sert à financer des voyages et le permis de conduire. Dépendant de leurs parents, les jeunes, tant qu'ils ne sont pas sur le marché du travail, ne sont épargnants que marginalement. Cela ne les empêche pas d'avoir des avis sur la question et pour certains de vouloir gagner de l'argent en faisant de bons placements.

La première préoccupation des jeunes de moins de 30 ans est d'acquérir leur résidence principale (32,9 %), ce qui doit logiquement orienter leur épargne vers l'épargne logement (35,1 % de détention). Leur deuxième motivation est ensuite de se constituer une épargne de précaution (31,2 %). Mais leur niveau de détention de livrets d'épargne (de 89,8 %) montre que la liquidité est privilégiée par les jeunes.

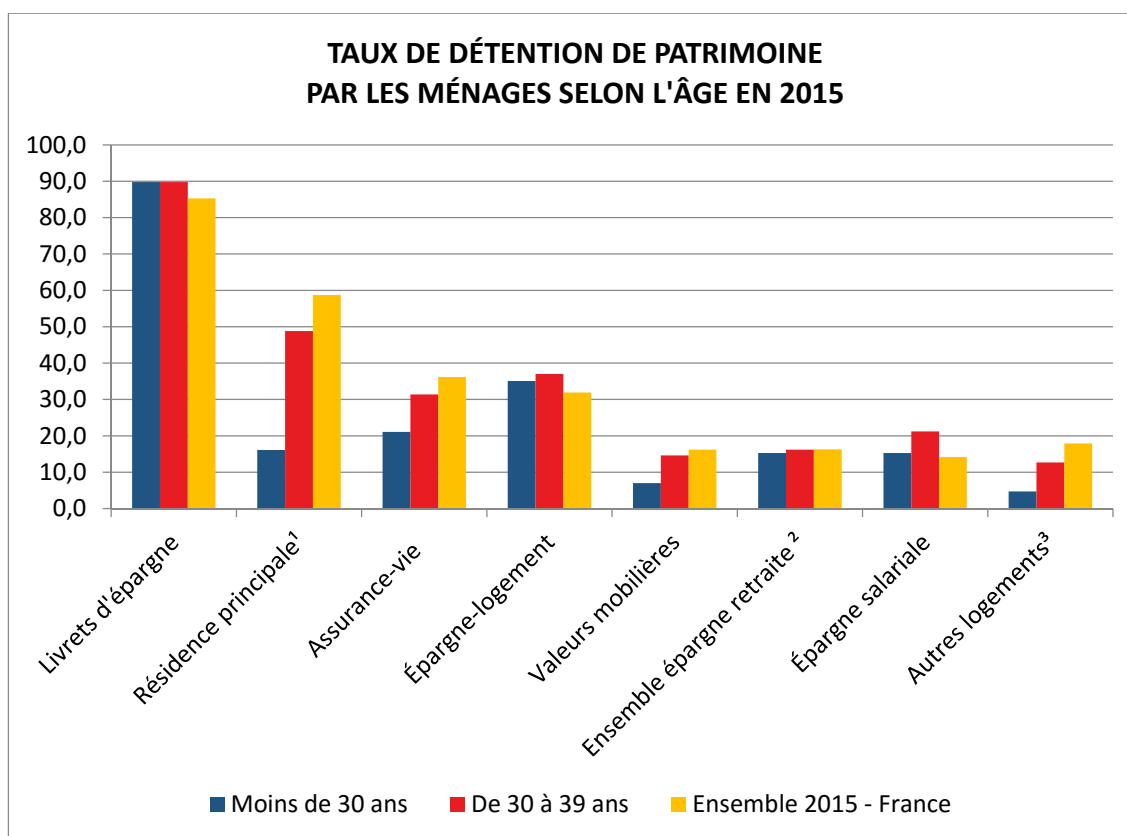
En devenant actifs, les jeunes commencent à acquérir leur résidence principale. Ainsi, 48,8 % des ménages dont la personne de référence a entre 30 et 39 ans ont acquis une résidence principale. L'épargne de précaution devient alors leur première préoccupation (45,4 %), devant l'ensemble des ménages (41,7 %).

Le taux de détention d'une assurance-vie pour les ménages dont la personne de référence a entre 30 et 39 ans reste proche du taux de détention de la moyenne des ménages, respectivement 31,4 % et 36,2 % ; quand avant 30 ans, seuls 21,1 % en détiennent une.

Pour les jeunes de moins de 30 ans, la détention d'un produit d'épargne retraite est moins fréquente que pour les ménages un peu plus vieux ou que pour l'ensemble des ménages, 15,3 % contre 16,2 et 16,3 %, mais cet écart reste moindre, ce qui signifie qu'ils ne se désintéressent pas de l'épargne-retraite. Ils se tournent simplement vers d'autres produits, tout comme l'ensemble des Français : l'assurance-vie ou la pierre.

Si on se réfère au tableau ci-dessous, où les ménages de référence sont ceux dont la personne de référence a entre 50 et 59 ans, les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans ont une probabilité plus faible d'être propriétaires de leur résidence principale (-29 points de pourcentage). Il en va de même pour l'épargne retraite, même si l'écart est moindre (-10 points de pourcentage), ce qui s'explique par le fait que les ménages de référence sont proches de la retraite. En revanche, il est plus probable de les voir détenteurs d'un livret d'épargne ou d'un produit d'épargne logement, en vue d'acquérir leur résidence principale à terme.

Pour autant, beaucoup n'épargnent pas : ils sont 25 % à ne pas épargner pour l'ensemble des ménages, 22,5 % pour les moins de 30 ans et 20,2 % pour les 30 - 39 ans. Cette propension à ne pas épargner pour les jeunes est quand même moindre que pour le reste de la population, alors même que leur capacité d'épargne est souvent moins importante.



1. Ménages propriétaires de leur résidence principale (non accédants et accédants à la propriété), y compris usufruitiers

2. Ne comprend pas l'assurance décès volontaire

3. Résidence secondaire, logement donné en location logement vacant

Lecture : Début 2015, 89,8 % des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans détiennent au moins un livret d'épargne.

Champ : Ménages ordinaires résidant en France, y compris DOM (hors Mayotte)

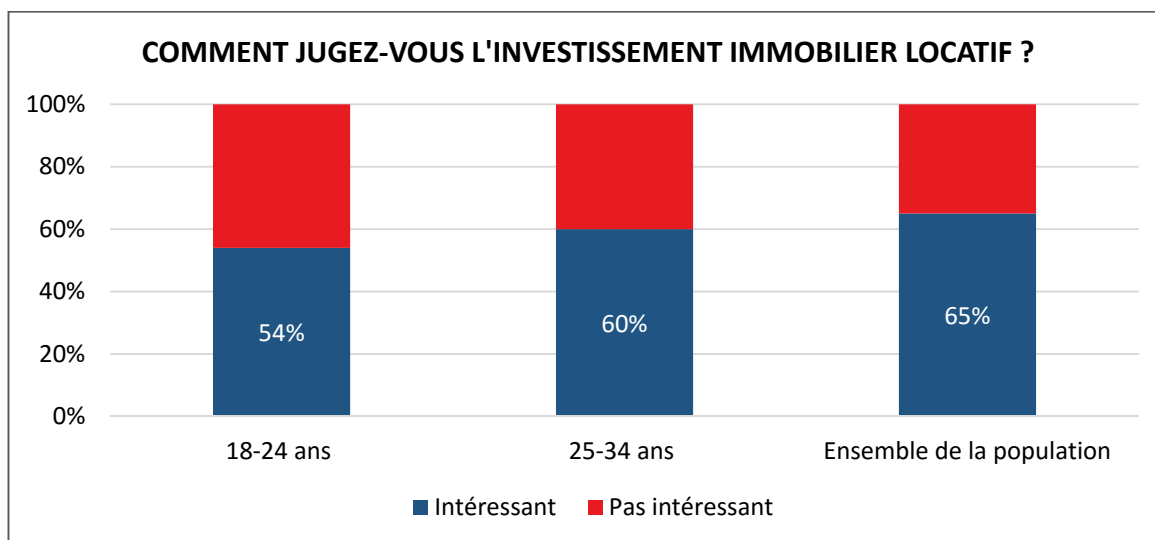
Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2016

Les jeunes croient un peu moins à la pierre et à l'assurance-vie que leurs aînés

Selon le sondage du Cercle de l'Épargne*, seulement 54 % des jeunes de 18 à 24 ans jugent l'investissement immobilier locatif intéressant quand ce ratio est de 68 % chez les 50/64 ans et la moyenne nationale à 65 %. De leur côté, 60 % des jeunes actifs (25/34 ans) considèrent ce type de placement comme intéressant. Cette moindre appétence des jeunes pour la pierre doit être relativisée. Éprouvant des difficultés pour se loger, l'investissement immobilier locatif peut leur apparaître comme inaccessible. Par ailleurs, la barrière du prix peut les amener également à relativiser l'intérêt d'un tel

placement. Il est à souligner que ce placement est d'autant plus préféré que le montant des revenus est important.

Il n'en demeure pas moins que les jeunes ont le goût de la pierre. 71 % des 18-24 ans préfèrent ou préféreraient investir dans la pierre et seulement 29 % choisiraient les produits financiers. Trois quarts des jeunes actifs, soit plus que l'ensemble de la population (73 %), optent pour la pierre. Les jeunes se partagent sur les avantages de la pierre mais mettent surtout en avant la sécurité (39 %). Ils sont 26 % à considérer que l'immobilier offre un meilleur rendement que les placements financiers.



Les produits financiers riment avec rendement

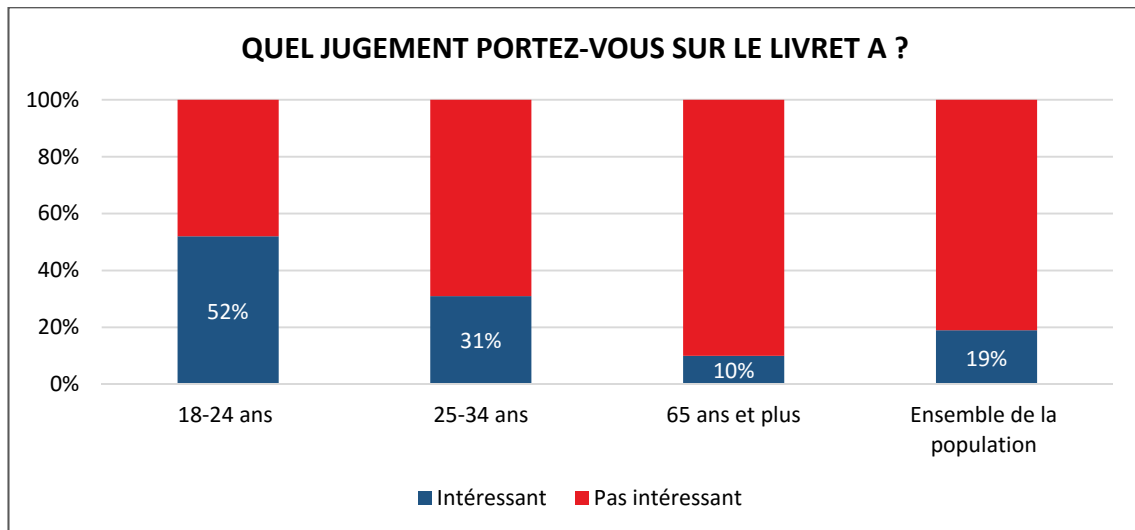
Les motivations des jeunes qui préfèrent investir dans les produits financiers le font avant tout pour le rendement (41 % des sondés de 18 à 24 ans).

En matière d'appréciation du rendement en fonction des produits d'épargne les jeunes de 18 à 24 ans se distinguent de leurs aînés. Si 32 % des jeunes considèrent les biens immobiliers locatifs comme le placement le plus rentable (contre 37 % pour l'ensemble de la population), ils ne sont que 4 % pour penser de même respectivement pour l'assurance-vie en fonds euros ou en unités de compte (contre respectivement 16 et 9 % pour l'ensemble de la population). En revanche, ils sont 11 % à considérer les actions comme un placement rentable (8 % pour l'ensemble de la population). La surprise qui n'en est pas complètement une provient du Livret A qui est plébiscité par 18 % des jeunes quand seulement 4 % des Français le jugent rentable. Ce positionnement décalé des jeunes provient du fait qu'ils ne possèdent que ce type de produit d'épargne.

Le Livret A par défaut

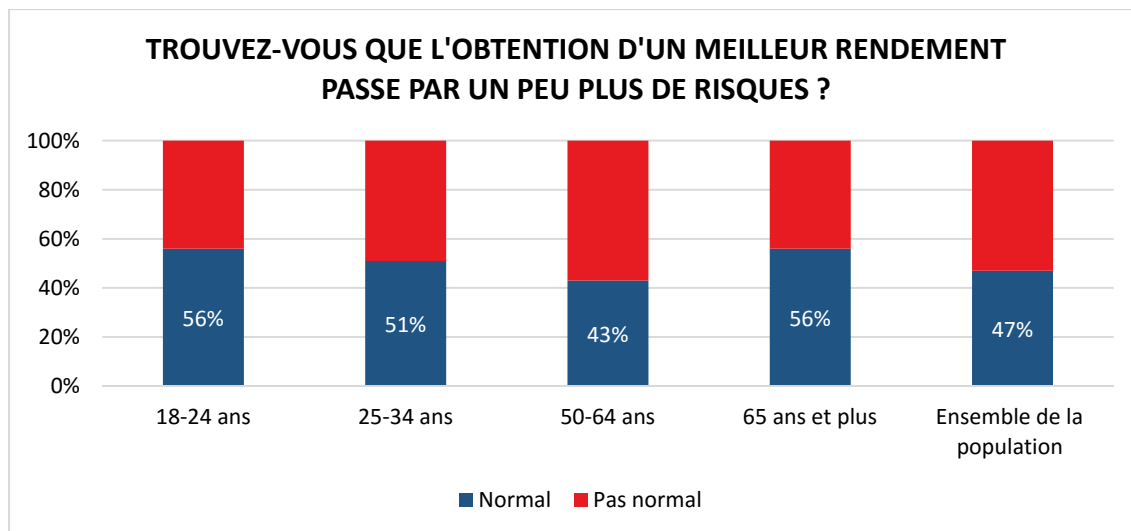
Les jeunes portent également un jugement plus nuancé que leurs aînés sur l'assurance-vie certainement pour la même raison que pour la pierre. Ils ne sont que 54 % à considérer ce type de placement comme intéressant quand 62 % des Français mais

aussi 63 % des jeunes actifs le pensent. Le niveau de revenus conditionne l'opinion plus que l'âge. À ce titre, les jeunes sont les moins critiques vis-à-vis du Livret A. Ils sont même 52 % à le considérer intéressant quand il n'y a que 19 % des Français pour penser de même. Le Livret A est bien souvent le seul support d'épargne que les jeunes possèdent.



Les jeunes pas aussi casaniers que cela

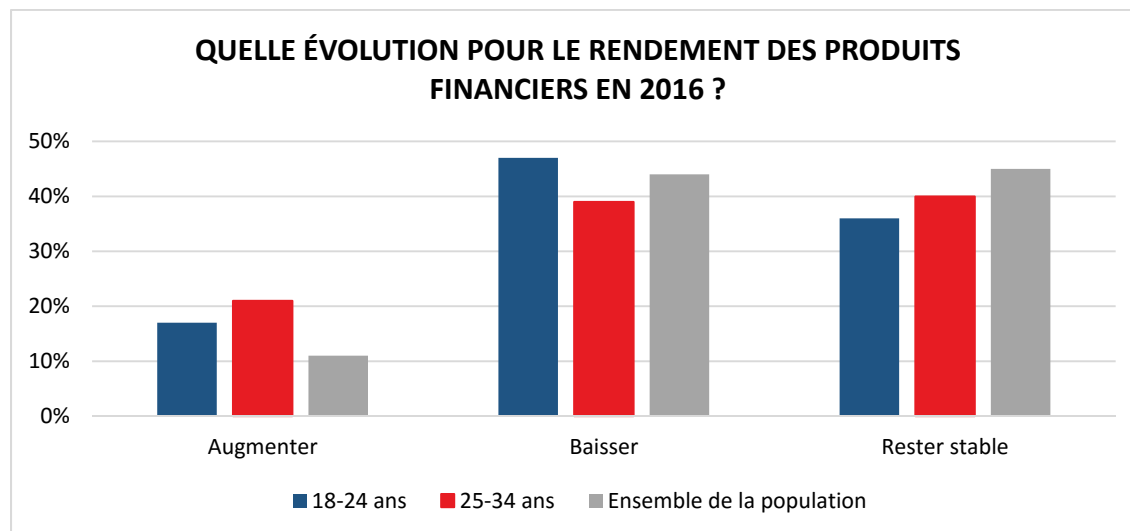
Les jeunes de 18 à 24 ans et les jeunes actifs de 25 à 34 ans sont plus ouverts aux risques que leurs aînés. C'est assez logique et rassurant. Il est à souligner que les plus de 65 ans pensent la même chose que les jeunes.



L'anticipation sur l'évolution des rendements des placements financiers

Près de la moitié des jeunes de 18-24 ans pensent que le rendement de l'épargne baissera cette année contre 44 % pour l'ensemble de la population. Ils ne sont que 17 %

à penser qu'il augmentera. Ils sont soit un peu plus conscients, un peu plus réalistes ou un peu plus pessimistes que l'ensemble de la population.

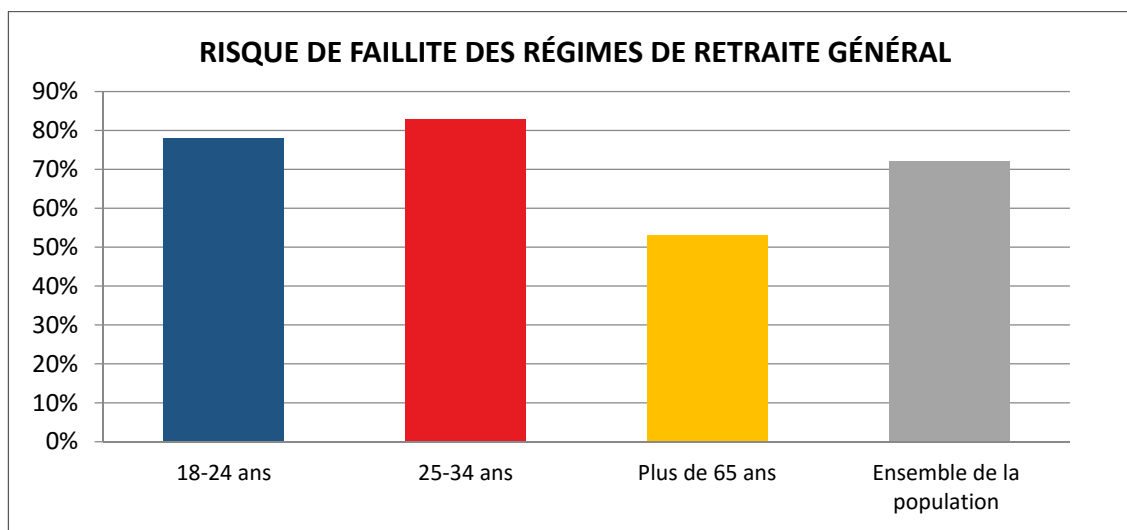


Retraite, si loin, si proche

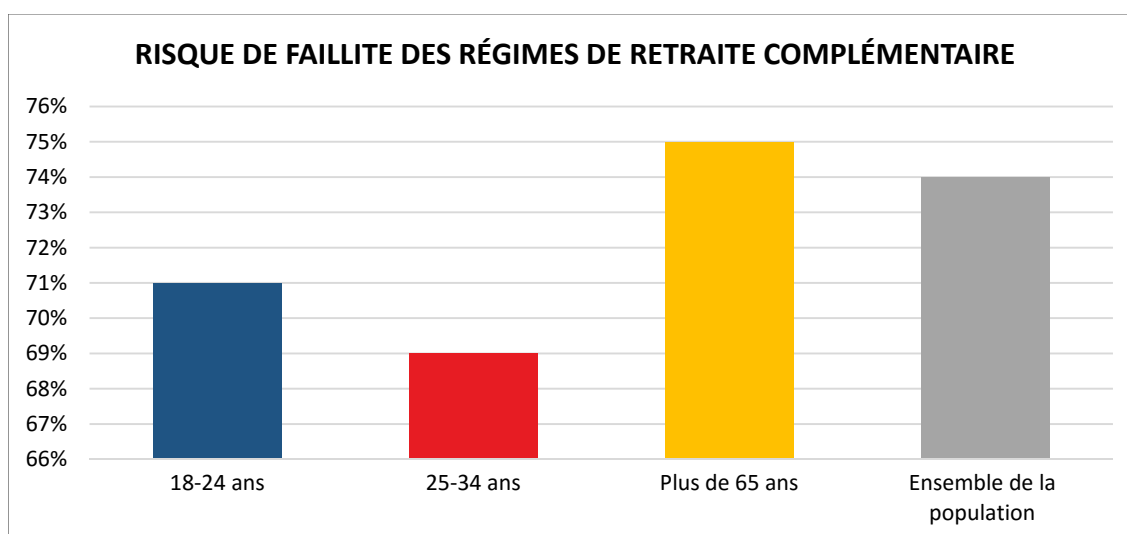
Pérennité du système de retraite, des jeunes plus inquiets que le reste de la population

Les jeunes considèrent, à une très large majorité, que le système de retraite pourrait faire faillite. 78 % des 18-24 ans et même 83 % des 25-34 ans pensent que la pérennité du régime général des retraites n'est pas assurée à 10 ans contre 72 % pour l'ensemble de la population. Les plus de 65 ans sont plus positifs. Une courte majorité, 53 %, quand même déclare que la faillite est possible d'ici 10 ans.

Les jeunes ont l'impression qu'ils n'auront pas de retraite, que les générations précédentes auront mis le système en faillite et qu'ils devront rembourser les dettes. Ce jugement, sans nul doute exagéré, n'est pas sans lien avec la montée de l'endettement et l'accumulation de réformes qui, prises individuellement, sont censées être « la der des der ». Il y a l'idée que les pouvoirs publics tentent de gagner du temps au détriment des jeunes. Il est à noter que les jeunes actifs qui éprouvent des difficultés d'insertion professionnelle sont encore plus pessimistes que les jeunes de moins de 25 ans.



Ce pessimisme est un peu moins marqué pour les régimes complémentaires. En effet, 71 % des 18-24 ans et 69 % des 25-34 ans pensent que les régimes complémentaires sont menacés à 10 ans quand ils 78 % chez les 25-49 ans et 75 % chez les plus de 65 ans à penser de même. Les jeunes, en premier lieu ceux qui ne travaillent pas encore, connaissent peu le rôle des complémentaires et c'est certainement pour cette raison qu'ils sont moins pessimistes concernant leur pérennité.

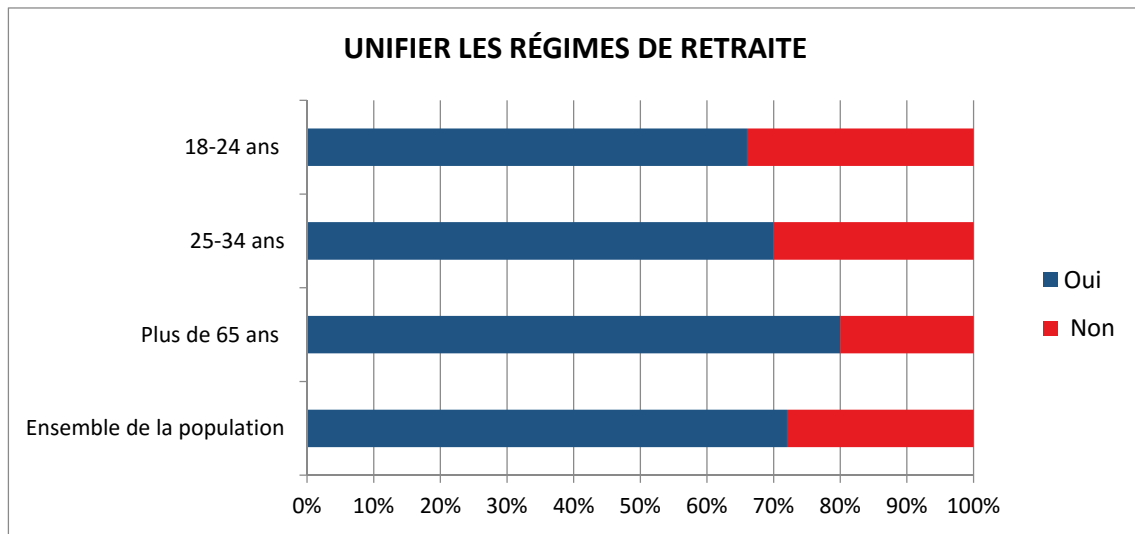


Que veulent les jeunes comme réformes pour les retraites ?

L'unification des régimes de retraite, oui mais sans plus

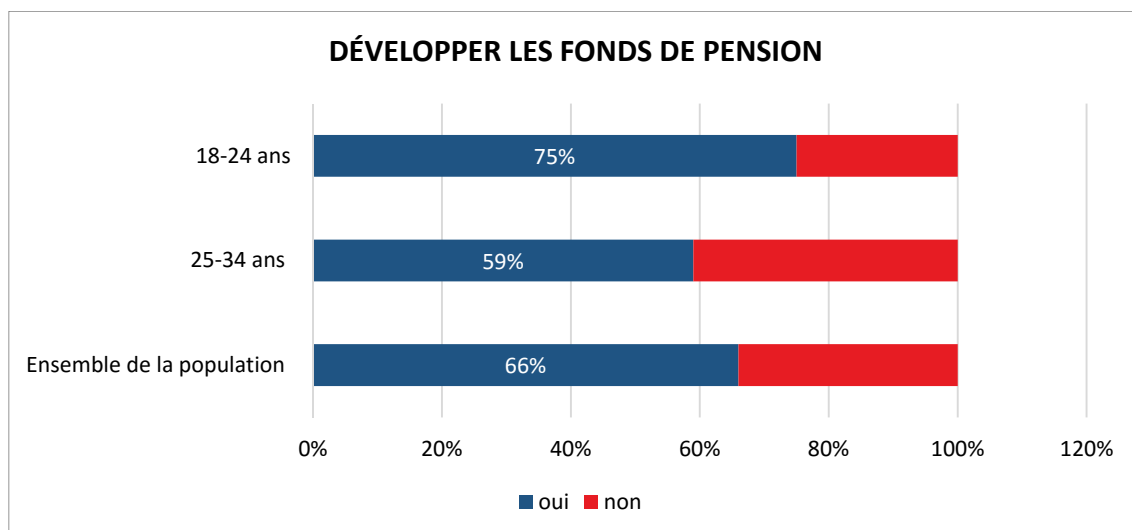
Les Français mettent en réforme prioritaire l'unification des régimes de retraite (72 % y sont favorables). Les jeunes sont, sur ce point, un peu en retrait. 66 % des 18-24 ans se prononcent pour cette mesure. Les 25-34 ans, à 70 %, optent pour cette mesure qui est plébiscitée par les plus de 65 ans (80 %). Les jeunes ont une moindre connaissance du fonctionnement du système de retraite que les actifs. Ils ne savent pas tous qu'il

comporte plusieurs régimes. Les retraités apparaissent d'autant plus favorables à la fusion des régimes car elle ne les toucherait a priori pas.



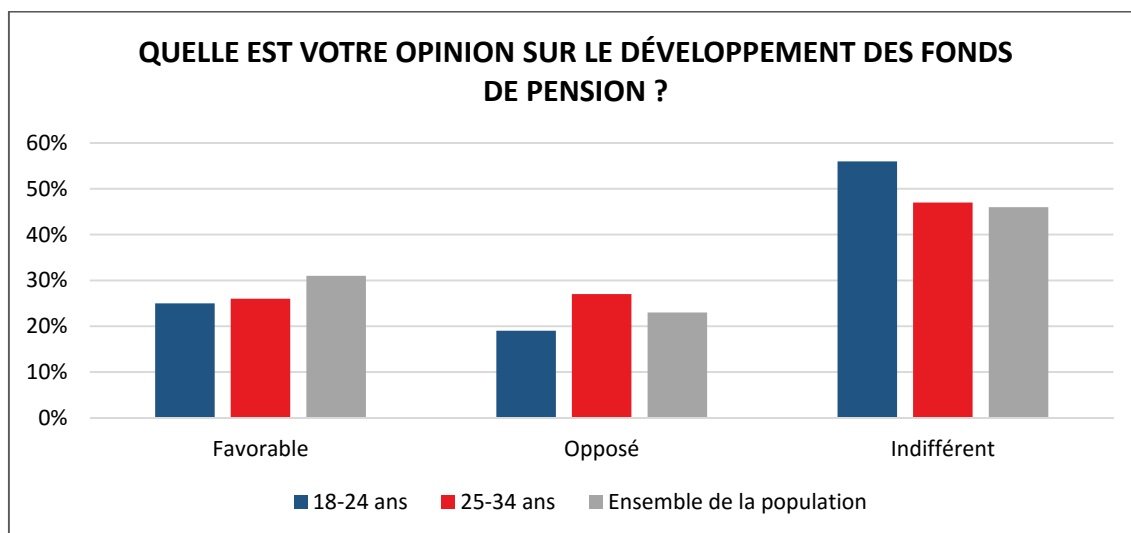
Les fonds de pension, la solution pour les jeunes ? Peut-être bien que oui, peut-être bien que non

Les jeunes de 18 à 24 ans se distinguent du reste de la population en considérant à 75 % qu'il faut développer les fonds de pension en France (contre 66 % pour l'ensemble de la population). En revanche, les jeunes actifs de 25 à 34 ans sont les plus réservés sur ce sujet avec seulement 59 % qui y sont favorables.



Les fonds de pension ne sont plus un sujet de clivage au sein de l'opinion publique. Même à gauche et à l'extrême gauche, il n'y a plus d'opposition sur le sujet. Néanmoins, il n'y a pas de véritable engouement en faveur de ce type de produit. En effet, seulement 31 % de la population sont favorables au développement des fonds de pension quand 23 % y sont opposés. En revanche, près de la moitié de la population y est indifférente

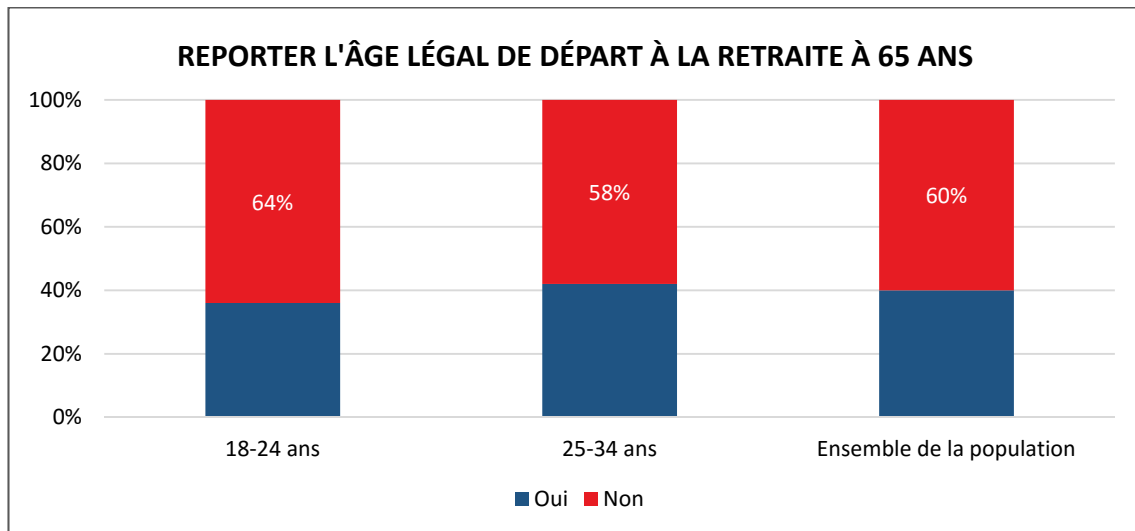
(46 %). Les jeunes 18 à 24 ans sont majoritairement indifférents (56 %). Un quart d'entre eux y est favorable et 19 % y sont opposés. Les fonds de pension sont perçus comme une fatalité, comme une solution incontournable sans pour autant apparaître comme le remède magique.



Plus du tiers des jeunes (35 %) jugent que les fonds de pension n'apportent aucun avantage en matière de gestion des systèmes de retraite soit un peu plus que la moyenne nationale qui est à 32 %. Ils pensent, en premier lieu, qu'ils rendraient chaque génération plus responsable en matière de financement de la retraite, puis dans un deuxième temps que cela permettrait d'améliorer le montant des pensions. Parmi les inconvénients de la retraite par capitalisation, les jeunes placent en un le risque qu'elle peut générer sur le montant des pensions. La gestion des retraites par le secteur privé est perçue négativement par les jeunes de 18 à 24 ans (27 %). En revanche, la notion de délitement de la solidarité intergénérationnelle n'est pas un argument qui est fréquemment soulevé par les jeunes (15 % pour une moyenne nationale à 22 %).

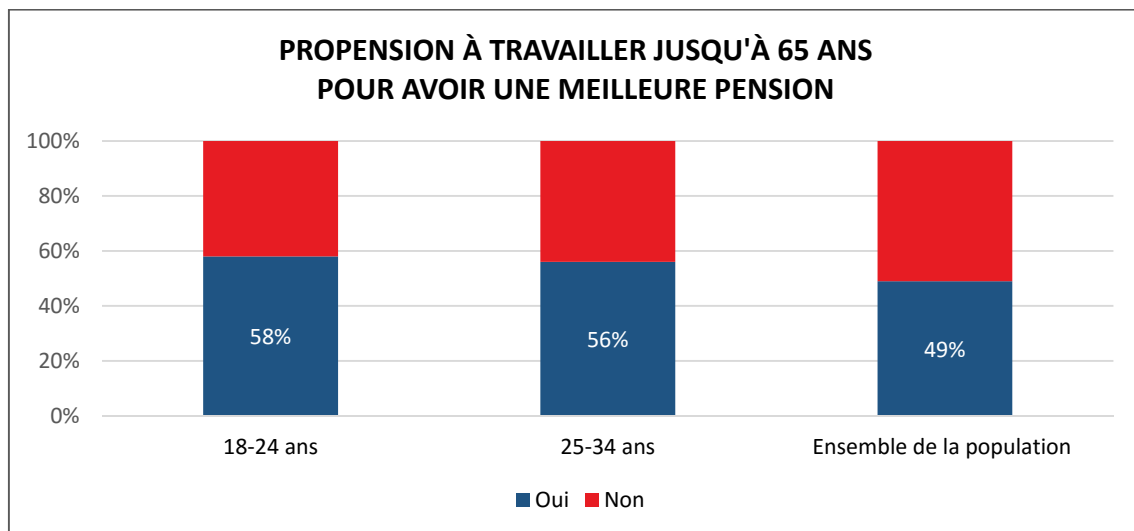
Reporter l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, les plus jeunes sont parmi les plus hostiles

Les jeunes de moins de 25 ans et les jeunes actifs de 25 à 34 ans ne sont pas sur la même longueur d'onde. Les premiers sont résolument contre le report de l'âge de départ à la retraite à 65 ans contre 62 ans aujourd'hui (64 % contre pour une moyenne nationale à 60 %) quand les seconds sont plus partagés (58 % contre). Pour les jeunes, la retraite, c'est loin mais c'est aussi l'idée qu'ils seront les principaux concernés en cas d'un éventuel report de l'âge de départ. Pour les jeunes actifs, il y a une prise de conscience que compte tenu de la situation financière des régimes de retraite, il n'y a guère d'autre solution que de reporter l'âge légal.



Mais, comprendra qui voudra, les jeunes prêts à travailler plus pour gagner plus !

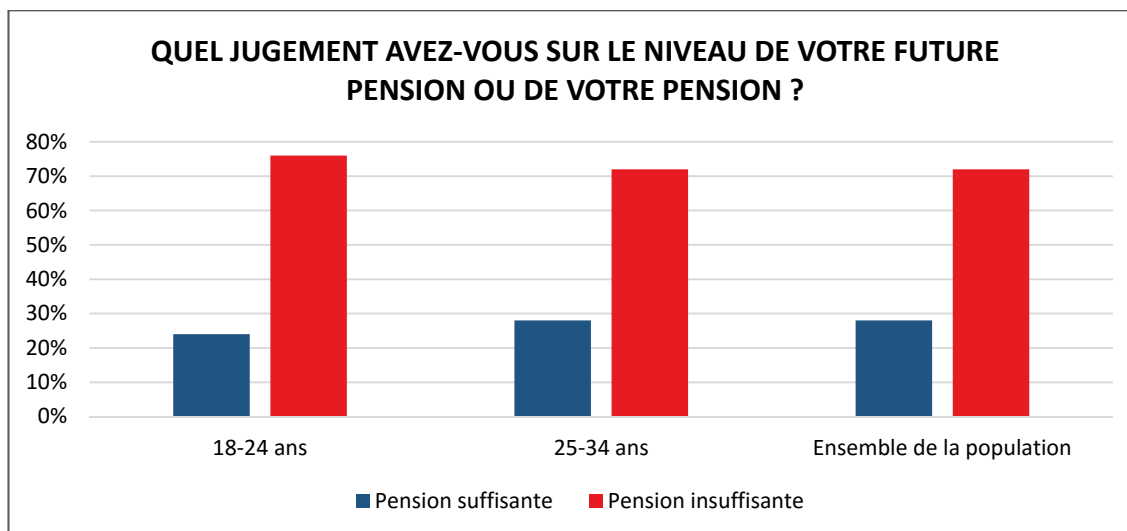
À la différence des autres catégories d'âge, les jeunes de 18 à 24 ans figurent parmi ceux qui sont les plus disposés à travailler plus longtemps afin d'avoir une meilleure retraite (58 % contre une moyenne de 49 %). Ce n'est pas forcément de gaîté de cœur, car ils sont globalement opposés au report de l'âge légal de départ à la retraite. Derrière cette idée de travailler plus longtemps pour gagner plus se cache une certaine forme de résignation. Les jeunes actifs ne sont pas loin de penser de même (56 % sont favorables à travailler jusqu'à 65 ans).



Les jeunes sans illusion sur le montant de leur future pension !

Plus des trois quarts (76 %) des jeunes de 18 à 24 ans pensent que leur future pension sera insuffisante pour vivre. C'est assez logique au regard du sentiment pessimiste qu'ils portent sur le système de retraite. Les jeunes actifs sont, avec les retraités, ceux qui sont les plus optimistes en la matière. 28 % pensent que leur future pension sera

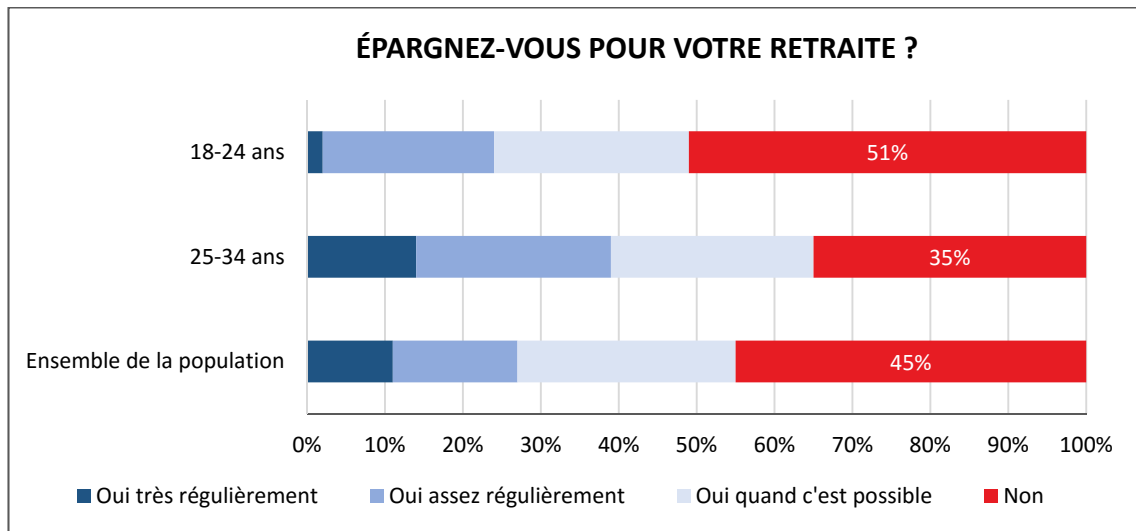
satisfaisante soit le taux moyen de l'ensemble de la population. 52 % des retraités pensent de même. En revanche, ce sont les actifs de 35 à 49 ans qui sont les plus sombres. Ils ne sont que 16 % à considérer qu'ils pourront vivre avec leur pension de retraite.



Épargner pour sa retraite, une ardente obligation

Plus de la moitié des Français épargnent pour leur retraite (55 %) et 11 % déclarent le faire très régulièrement.

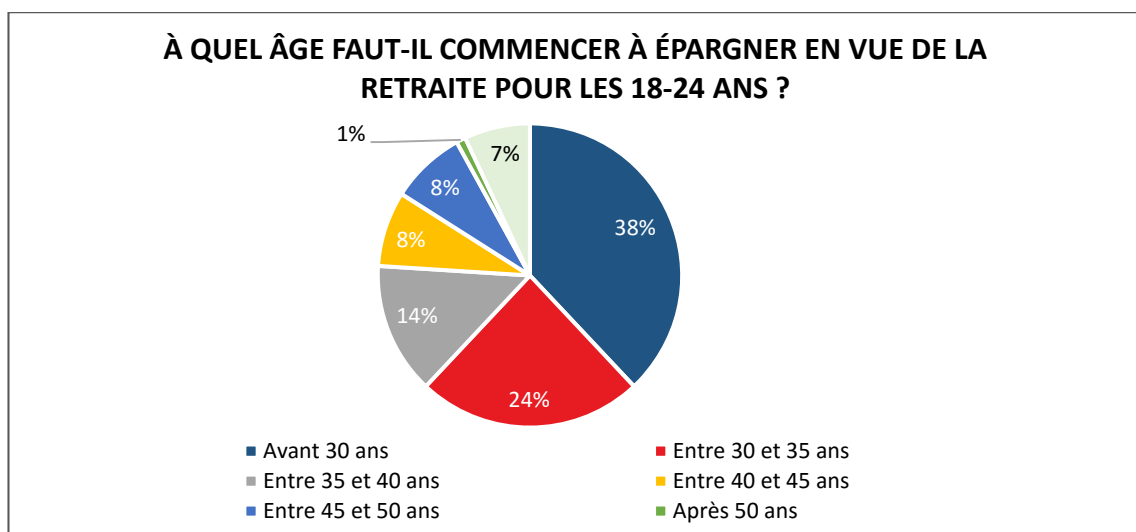
Du fait de la faiblesse de leurs revenus, les jeunes disposent de capacités d'épargne moindres que le reste de la population. Néanmoins, 49 % des 18-24 ans déclarent épargner en vue de la retraite. Un tel taux peut surprendre. Il traduit que face aux menaces qui pèsent sur le système de retraite et sur le niveau des pensions, l'idée qu'il faille se constituer le plus tôt possible une réserve pour assurer financièrement ses vieux jours a fait son chemin. Il est à souligner que 65 % des jeunes actifs de 25 à 34 ans déclarent épargner en vue de la retraite et que 1 % indiquent le faire très régulièrement contre 2 % chez les jeunes de 18 à 24 ans. Les jeunes qui commencent à travailler considèrent comme logique de mettre de l'argent de côté pour financer leur future retraite. Ce taux de 65 % est le plus élevé enregistré au niveau des différentes catégories d'âge. Il est de 54 % chez les 35-49 ans et de 62 % chez les 50-69 ans. Les jeunes actifs ont souvent moins de charges de familles que les 35-49 ans ce qui peut expliquer qu'ils déclarent en plus forte proportion préparer financièrement leur retraite.

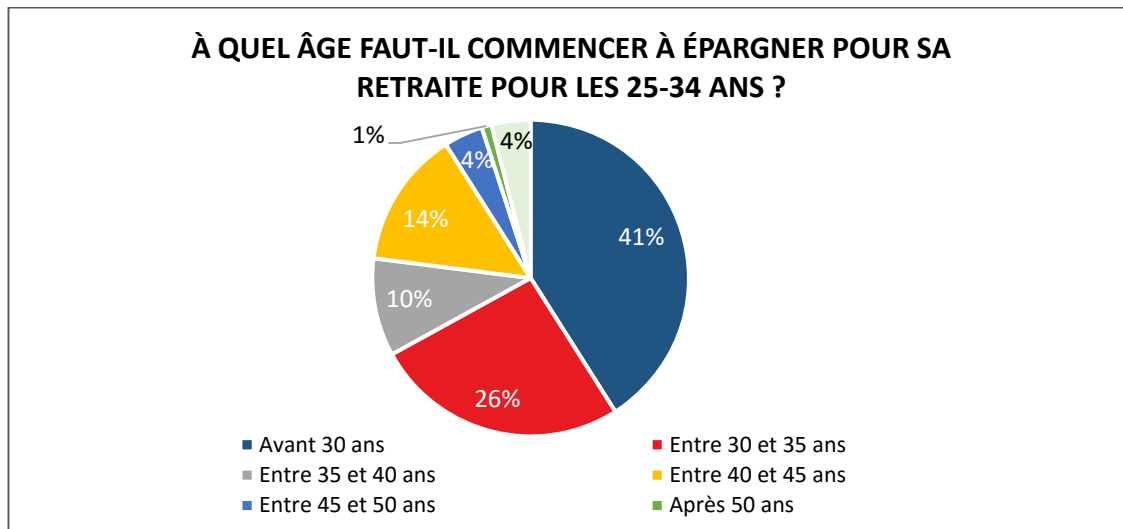


Pourquoi les jeunes épargnent-ils en vue de la retraite ? Leur premier objectif est de pouvoir faire face, le moment venu, aux besoins quotidiens (51 % des 18-24 ans et 49 % des 25-34 ans). Ce ratio est assez proche de celui de la moyenne nationale (53 %). En revanche, les jeunes placent en deuxième objectif le financement des voyages (37 % des 18-24 ans contre 21 % pour l'ensemble de la population). Par définition, les jeunes sont moins préoccupés que leurs aînés par la problématique du financement des dépenses de santé ou de la dépendance.

Les jeunes veulent commencer le plus tôt possible à épargner en vue de la retraite !

38 % des jeunes de 18 à 24 ans pensent qu'il faut épargner pour sa retraite avant 30 ans. Ils sont 62 % à considérer qu'il faut commencer avant 35 ans. Ces ratios sont respectivement de 41 % et de 67 % chez les 25-34 ans. Il y a une véritable prise de conscience chez les jeunes de la nécessité d'épargner le plus longtemps possible pour obtenir le meilleur complément de revenus.





Comment préparer financièrement sa future retraite ?

Les jeunes sont un peu moins pieux que leurs aînés. 58 % des 18-24 ans et 54 % des 25-34 ans pensent que la possession de sa résidence principale est la meilleure façon de préparer sa retraite contre une moyenne de 63 % pour l'ensemble de la population. Chez les plus de 65 ans la détention de la résidence principale est plébiscitée (76 %).

L'investissement dans l'immobilier locatif est une option qui plaît aux jeunes. 32 % des 18-24 ans jugent que c'est la bonne solution pour préparer sa retraite contre 31 % pour l'ensemble de la population. Ce ratio monte à 35 % chez les jeunes actifs.

36 % des jeunes de moins de 25 ans considèrent que les placements financiers à long terme (assurance-vie) constituent un bon moyen pour préparer sa retraite contre 31 % chez les 25-34 ans et 30 % pour l'ensemble de la population. Certainement par méconnaissance des produits et par leur caractère tunnel, les jeunes sont moins portés que leurs aînés sur le PERP, la Prefon ou les contrats Madelin. Seulement 20 % des 18-24 ans pensent qu'ils sont adaptés à la préparation de la retraite. Il est à noter que ce ratio monte à 25 % chez les jeunes actifs soit un taux supérieur à celui de l'ensemble de la population (22 %). La forte sensibilité des jeunes actifs en ce qui concerne l'évolution du taux de remplacement des pensions peut expliquer cette propension supérieure à la moyenne vis-à-vis des produits d'épargne retraite.

Les jeunes sont influencés par le contexte anxigène. Leurs attitudes sont assez différentes de celles que leurs aînés au même âge. La crise économique, les difficultés d'insertion et l'accès compliqué au logement font partie du quotidien des jeunes. L'épargne est avant tout perçue comme le moyen de se mettre à l'abri dans une société sans certitudes. Leur inquiétude vis-à-vis des retraites constitue un signe manifeste de défiance à l'égard des générations plus âgées accusées d'avoir dépensé sans compter et de ne pas avoir préparé l'avenir. À la différence des années 60, 70 ou 80, la voix des jeunes porte moins du fait que leur poids démographique est moindre que dans le passé, que les baby-boomers pratiquent le jeunisme en permanence et qu'enfin l'insouciance n'est plus de mise. La société vieillit et, bizarrement, les jeunes avec, et

prennent des postures assez proches de celles de leurs parents. Ces dernières années, les goûts vestimentaires, musicaux, littéraires des jeunes étaient un savant patchwork mais scandalisant que peu leurs parents. Leur appétence les poussait à accentuer des tendances présentes chez leurs aînés. Leur fringale de marque, du cool, du vintage, du naturel n'est qu'une déclinaison accentuée de ce qui se voit partout. La rupture, la confrontation avec les générations plus âgées ne sont plus de règle. La crise de l'adolescence est moins politique, moins vestimentaire ou axée sur la coupe de cheveux que dans les années 70. Elle tourne autour des sorties et de certaines valeurs. Avec le digital, avec la mondialisation, les jeunes disposant des compétences et des moyens financiers échappent de plus en plus vite à la sphère familiale pour épouser le village mondial. Si les années 60 et 70, de manière illusoire, ont pu faire croire à l'existence d'une jeunesse partageant les mêmes fringues, les mêmes mots, les mêmes musiques..., aujourd'hui, la jeunesse est plurielle. Entre celle qui voyage, travaille à l'étranger et celle qui vit dans les banlieues, les points communs sont réduits. Le jeune qui travaille à Londres ou à Shanghai pensera assez rapidement aux meilleures façons pour se constituer un patrimoine afin de faire face à quelques aléas ou pour simplement être en mesure de se payer une année sabbatique. En revanche, celui qui vit à Mantes la Jolie, qui passe de CDD en CDD n'aura guère les moyens de se projeter. Son épargne se limite bien souvent au Livret A.

À la différence des générations précédentes, les jeunes de 2016 ont souvent un rapport décomplexé à l'argent. Il y a un rapport moins sacré et bien plus utilitariste. Les « digital nativ » ne sont pas attachés aux marques, au passé... La mobilité, la rapidité et l'efficacité priment. Placer son argent doit être comme un jeu vidéo.

** À la demande du Cercle de l'Épargne, le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) a conduit une étude sur les Français, la retraite et l'épargne. L'enquête a été réalisée sur Internet du 19 au 22 avril 2016 auprès d'un échantillon de 1 003 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'Institut français d'opinion politique (IFOP).*

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

| TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE | Rendements et plafonds | Collectes nettes et encours |
|---|--|---|
| Livret A | 0,75 % Plafond 22 950 euros | Juin 2016 : +690 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +340 millions d'euros Encours : 256,3 milliards d'euros |
| Livret de Développement Durable | 0,75 % Plafond 12 000 euros | Juin 2016 : -40 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -0,26 million d'euros Encours : 101,0 milliards d'euros |
| Plan d'Épargne Logement | 1 % hors prime Pour PEL ouverts à compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros | Mai 2016 : +899 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +8,615 milliards d'euros Encours : 248,552 milliards d'euros |
| Compte Épargne Logement | 0,50 % hors prime Plafond 15 300 euros | Mai 2016 : -85 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -552 millions d'euros Encours : 29,444 milliards d'euros |
| Livret d'Épargne jeune | Minimum 0,75 % Plafond : 1 600 euros | Mai 2016 : -7 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -140 millions d'euros Encours : 6,481 milliards d'euros |
| Livret d'Épargne Populaire | 1,25 % Plafond : 7 700 euros | Mai 2016 : -31 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -807 millions d'euros Encours : 45,008 milliards d'euros |
| Livrets ordinaires fiscalisés | 0,46 % (juin 2016) Pas de plafond légal | Mai 2016 : -367 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +7,192 milliards d'euros Encours : 178,826 milliards d'euros |
| PEA PEA PME | Plafond 150 000 euros Plafond : 75 000 euros | Encours : environ 100 milliards d'euros Encours : environ 400 millions d'euros |
| Assurance-vie Rendement des fonds euros en 2015 Rendement moyen des UC en 2015 | 2,25 % 4,8 % | Juin 2016 : +810 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +11,8 milliards d'euros Encours : 1 602 milliards d'euros |
| SCPI Rendement moyen 2015 | 4,75 % | |

Sources : Banque de France – FFSA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations

| TABLEAU DE BORD DES MARCHES FINANCIERS | Résultats |
|---|---|
| CAC 40 au 29 juillet Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015 | 4 439,81 +8,58 % -4,25 % +8,53 % |
| DAXX au 29 juillet Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015 | 10 337,50 +9,42 % -3,77 % +10,02 % |
| Footsie au 29 juillet Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015 | 6 724,43 +9,51 % +7,72 % -4,67 % |
| Euro Stoxx 50 au 29 juillet Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015 | 2 990,76 +8,41 % -8,47 % +4,08 % |
| Dow Jones au 29 juillet Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015 | 18 432,24 +5,87 % +5,78 % -2,29 % |
| Nasdaq au 29 juillet Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015 | 5 162,13 +10,02 % +3,09 % +8,58 % |
| Nikkei au 29 juillet Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015 | 16 569,27 +8,13 % -12,95 % +9,07 % |
| Parité euro/dollar au 29 juillet Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015 | 1,1118 +1,10 % +3,07 % -10,28 % |
| Or au 29 juillet Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015 | 1 353,79 +3,17 % +27,59 % -10,39 % |
| Pétrole baril de Brent en dollars au 29 juillet Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier | 43,390 -10,88 % +15,49 % |

| TABLEAU DE BORD DU CREDIT ET DES TAUX D'INTERET | Taux |
|---|--|
| Obligations souveraines et Euribor au 29 juillet 2016 Taux OAT à 10 ans Taux du Bund à 10 ans Taux de l'US Bond à 10 ans Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 9 mois Taux de l'Euribor à 12 mois | 0,198 % -0,107 % 1,493 % -0,371 % -0,297 % -0,119 % -0,048 % |
| Crédit immobilier (Source Empruntis 29 juillet 2016) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans 30 ans | 1,35 % 1,60 % 1,80 % 2,10 % 2,65 % |
| Prêts aux particuliers (immobilier) : taux effectifs moyens constatés pour le 2^e trimestre 2016 (BdF) Prêts à taux fixe Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratiqué | 2,94 % 2,52 % 3,02 % |
| Prêts aux particuliers (immobilier) : taux de l'usure au 3^e trimestre 2016 Prêts à taux fixe Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique | 3,92 % 3,36 % 4,03 % |
| Prêt à la consommation (taux effectifs moyens constatés pour le 2^e trimestre par la Banque de France) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts découverts de comptes | 14,94 % 9,68 % 5,55 % 10,03 % |
| Taux de l'usure (taux maximums autorisés) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts de découverts de compte | 19,92 % 12,91 % 7,40 % 13,37 % |

| TABLEAU DE BORD RETRAITE | Montant et évolution | Commentaires |
|---|--|---|
| Pension régime de base | 0 % en 2014 et 2015 | |
| ARRCO | Valeur du point : 1,2513 € | |
| AGIRC | Valeur du point : 0,4352 € | |
| IRCANTEC | Valeur du point : 0,47460€ | |
| Montant du minimum vieillesse | 800 euros pour une personne seule et 1 242 euros pour un couple | |
| Montant mensuel de la pension (droits directs) en 2013 <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes | 1 306 euros 1 642 euros 993 euros | De 2004 à 2013, la pension moyenne est passée de 1 029 à 1 306 euros Pour les hommes, elle est passée de 1 338 à 1 642 euros Pour les femmes de 730 à 993 euros |

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cercedelepargne.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Directeur de recherche à l'INED et Ancien Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le Mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Philippe Crevel : pcrevel@gmail.com

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercedelepargne.fr



AG2R LA MONDIALE

